

RCS : BELFORT Code greffe : 9001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00191 Numéro SIREN : 810 746 099 Nom ou dénomination : 2SPS
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2022 sous le numéro de dépôt 3685

le 11/03/2020



N° 15948 * 01
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

CGFR N° 2033-A-SD 2019
CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise		SAS 2SPS		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		16 Rue des Arbues 25600 VIEUX CHARMONT			
SIRET		8 1 0 7 4 6 0 9 9 0 0 0 1 1			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 12	
				Exercice N clos le 30.11.2019	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF-IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres* }	010 30 000	012	30 000	
		014	016		
	Immobilisations corporelles*	028 857	030 759	98	
	Immobilisations financières* (1)	040	042		
	Total I (5)	044 30 857	048 759	30 098	
ACTIF-CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
	Marchandises*	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3) }	068 38 761	070 1 380	37 381	
		072 671	074	671	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084 42 015	086	42 015	
	Charges constatées d'avance*	092 199	094	199	
	Total II	096 81 646	098 1 380	80 266	
Total général (I + II)		110 112 503	112 2 139	110 364	
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX-PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	100		
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132			
	Report à nouveau	134	6		
	Résultat de l'exercice	136	65 557		
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	66 663		
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	6 757		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	3 846		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 5 489)	172	33 098		
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	43 701		
Total général (I + II + III)		180	110 364		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	524
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2SPS

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
30.11.2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210				
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
					services*	217		218		
								143 145		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée*				224					
	Subventions d'exploitation reçues				226					
Autres produits				230		2				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	143 147			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234				
	Variation de stock (marchandises)*					236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240				
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 5 971 - immobilier :)				242	31 240			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	471	244	1 214			
	Rémunérations du personnel*					250	17 506			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	6 657			
	Dotations aux amortissements*					254	286			
	Dotations aux provisions					256	1 380			
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262	2			
								dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	
Total des charges d'exploitation (II)						264	58 285			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	84 862			
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	190			
Produits exceptionnels (IV)						290				
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300				
								dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348	
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	19 115			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	65 557			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	65 557	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	1 074					
	Provisions non déductibles*			322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	19 335					
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Déductions	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)	989					
ZRD (44. tiercéies)		127		ZRR (44. quinquies)	138					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. undecies)		991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990					
ZFA (44. quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344					
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44. sexdecies)					992					
Crédance due au report en arrière du déficit					346		350			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	352	85 966	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière*							356			
Déficits antérieurs reportables *						dont imputés sur le résultat :		360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1	370	85 966	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS 2SPS										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	30 000	402		404		406	30 000											
		Autres	410		412		414		416												
		Terrains	420		422		424		426												
		Constructions	430		432		434		436												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446												
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456												
		Matériel de transport	460		462		464		466												
		Autres immobilisations corporelles	470	857	472		474		476	857											
		Immobilisations financières	480		482		484		486												
	TOTAL			490	30 857	492		494		496	30 857										
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles		500		502		504		506												
		Terrains	510		512		514		516												
		Constructions	520		522		524		526												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536												
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546												
		Matériel de transport	550		552		554		556												
		Autres immobilisations corporelles	560	474	562	285	564	566	759												
TOTAL			570	474	572	285	574	576	759												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5															
		6	7	8	9	10															
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values																
					Court terme*	Long terme															
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589												
		Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595											
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)								591													
TOTAL						596	585	597	599												

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2SPS</u>										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																											
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																											
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																											
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616																																																																																																																											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																											
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																											
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	1 380	654		656	1 380																																																																																																																										
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																											
TOTAL		680		682	1 380	684		686	1 380																																																																																																																										
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Immob incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="6">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="2">Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B</td> <td>780</td> <td colspan="4"></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises									Immob incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Terrains	710		715		2							Constructions	720		725		3							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4							Inst. générales agencements amén. div.	740		745		5							Matériel de transport	750		755		6							Autres immobilisations corporelles	760		765		7							TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
	Dotations		Reprises																																																																																																																																
Immob incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																													
Terrains	710		715		2																																																																																																																														
Constructions	720		725		3																																																																																																																														
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																														
Inst. générales agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																														
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																														
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																														
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780																																																																																																																												
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																										
Déficits imputés				983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																										
Déficits reportables				984																																																																																																																															
Déficits de l'exercice				860																																																																																																																															
Total des déficits restant à reporter				870																																																																																																																															
IV DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives									381																																																																																																																										
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *									380																																																																																																																										
N° du centre de gestion agréé									388																																																																																																																										
Montant de la TVA collectée									374	28 629																																																																																																																									
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	2 668																																																																																																																									
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399																																																																																																																										
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398																																																																																																																										
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397																																																																																																																										

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

2SPS

SAS au capital de 1 000 €uros
Siège social : 16 Rue des Arbues
25600 VIEUX CHARMONT
RCS BELFORT : B 810 746 099

PROCES - VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 11 MARS 2020

L'an deux mil vingt
Le onze mars, à quinze heures,

Les actionnaires se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur la convocation du président.

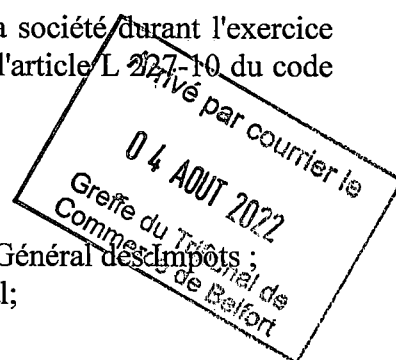
Une feuille de présence, émargée par chaque membre entrant en séance, a été établie et annexée au présent procès-verbal. Elle permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur JACAMON Marc, Président en exercice.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des actionnaires.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion du Président sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 30 novembre 2019, ainsi que sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce, intervenues au cours du même exercice ;
- Examen et approbation des comptes annuels ;
- Quitus au président et au directeur général ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des dispositions visées à l'article 223 quater du Code Général des Impôts ;
- Approbation de la rémunération du président et du directeur général ;
- Questions diverses.



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- un exemplaire de la lettre de convocation,
- les rapports du Président,
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Puis il rappelle que les rapports du Président sur les opérations de l'exercice, les comptes annuels, ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été adressés aux actionnaires non-gérants plus de quinze jours avant la date de l'assemblée, l'inventaire ayant été tenu à leur disposition au siège social.

Le Président donne ensuite lecture des rapports du Président.

Cette lecture terminée, il ouvre la discussion.

Après échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 30 novembre 2019, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne, au Président, quitus de sa gestion.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, qui s'élève à 65 557 Euros, de la façon suivante :

- dotation au crédit du compte "report à nouveau"	25 557 Euros
- distribution de dividendes	40 000 Euros

Il sera versé un dividende de 400,00 Euros dès ce jour donnant droit à un abattement fiscal de 40 %.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Le Président soumet alors au vote de l'assemblée chacune des conventions visées au rapport spécial du Président, les associés intéressés à chaque convention n'étant pas pris en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

L'assemblée générale constate que chacune des conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce et mentionnée au rapport spécial du Président, a été approuvée dans les conditions prévues par la loi.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate qu'aucune dépense dite "somptuaire" n'a fait l'objet d'une réintégration fiscale.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

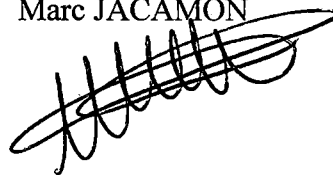
L'assemblée générale prend acte que le président a perçu une rémunération brute de 13 054 € dans l'exercice et que le directeur général n'est pas rémunéré.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix sept heures trente.

Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture.

Le Président,
Marc JACAMON

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned below the printed name of the President.